



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DISCOURS DE PRÉSENTATION DU

Bilan d'activité de l'État 2016 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Séance plénière du 7 juillet 2017 -

Monsieur le Ministre, Président du conseil régional,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,

Je me trouve aujourd'hui devant vous pour l'exercice auquel j'attache beaucoup d'importance au nom de la démocratie locale, de présentation du bilan d'activité de l'État pour l'année 2016. Le code général des collectivités territoriales dispose en effet que le représentant de l'État présente chaque année au conseil régional, un rapport sur l'activité des services de l'État dans la région. Mais il laisse seulement en option la possibilité d'organiser un débat en sa présence à ce sujet.

Je remercie le président MUSELIER d'avoir accepté que, pour la première fois en ce qui me concerne dans la région, je puisse venir vous présenter en séance plénière ce rapport 2016, afin de nous permettre d'échanger pour expliciter le sens de l'action

de l'État en PACA.

Le bilan que je vous présente ce jour et qui vous a été remis à chacun, avec la stratégie de l'État à 3 ans n'est pas, vous pourrez le constater, un rapport exhaustif et détaillé de toute l'activité de tous les services de l'État dans la région pendant l'année 2016. Une revue systématique aurait pu, malgré tout l'intérêt que je vous sais porter à l'action de l'État, paraître un catalogue rébarbatif, sinon assommant. Et je vais essayer de ne pas l'être. En tout cas je ne peux commencer sans souligner la forte mobilisation de tous les agents de l'État à la mise en œuvre au quotidien de l'ensemble des politiques publiques à l'échelle régionale.

Mesdames, Messieurs,

La France a intérêt à une région PACA prospère, équilibrée, à la fois la porte d'entrée Sud de l'Europe et une vitrine de notre pays. Et notre région a indéniablement des atouts. Avec ses 5 millions d'habitants, sa situation géographique au carrefour de la Méditerranée et de l'Europe via la vallée du Rhône, son climat, son histoire, son patrimoine naturel et culturel, ses paysages, son art de vivre, son PIB par habitant très élevé, le 3ème de France, autre région peut-être une sorte de Californie française. Malgré tout, la région PACA est aussi l'une de celles où l'on trouve aussi le chômage le plus élevé, où les inégalités salariales sont parmi les plus fortes, où le logement est rare et cher, où près de 17% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où on se déplace avec difficultés.

C'est pourquoi ce bilan porte sur les grands enjeux qui constituent la colonne

vertébrale de l'action régionale de l'État : le développement économique, l'aménagement du territoire, la cohésion sociale.

C'est dire que dans tous ces domaines, c'est un partenariat qu'il nous faut entretenir avec vous, une complémentarité, vu le rôle croissant de la Région dans ces politiques publiques, avec une dimension d'impulsion de la modernisation et de définition d'une stratégie territoriale interministérielle répondant aux enjeux de la région.

1/ L'Etat est donc, en premier lieu, acteur du développement économique et de l'emploi, de la recherche et de l'innovation

L'Etat doit comme les collectivités locales, et en premier lieu la Région, agir pour l'économie régionale. Pour son développement, sa modernisation. Pour valoriser son potentiel.

Cela suppose de briser ses frontières internes, de lutter contre les égoïsmes et le conservatisme qui la feront décliner, si on n'y remédie pas face à la concurrence de Lyon, Paris, Barcelone, Gênes, Turin, Algésiras,

Cette action passe notamment par le soutien financier de grands projets. L'instrument le plus emblématique de cette action est bien sûr le contrat de plan Etat-Région qui a fixé pour 6 années, 2015-2020, le cap de l'action de l'Etat et de la Région en synergie avec les partenaires locaux.

L'année 2016 a été marquée par la négociation fructueuse d'un avenant majeur au CPER, qui a permis de mobiliser 116 millions d'euros supplémentaires, à parité Etat-

Région, soit 7 % du montant total du CPER initialement signé en 2014. Nous avons su ensemble présenter de très bons dossiers. Les projets ayant trait à la mobilité multimodale, à l'enseignement supérieur et à la recherche, aux activités portuaires et à la culture constituent les priorités d'investissement de cette nouvelle enveloppe.

Au regard des enjeux du territoire régional, par cet avenant, qui a été signé en préfecture de région par le Président ESTROSI et le Président de la République le 16 décembre 2016, les 58 M€ supplémentaires apportés par l'État sont destinés à l'appui d'opérations phares déjà en cours: Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires, école nationale de la photographie d'Arles, voies bus, médiathèque de Chalucet à Toulon, ainsi qu'à de nouveaux projets.

Cet avenant a permis également de finaliser les accords avec l'ensemble des départements de la région et les métropoles qui ont ainsi rejoint le CPER et de porter la contribution totale de ces collectivités à plus de 430 M€.

Ce sont donc plus de 2,232 milliards d'euros qui sont consacrés à l'aménagement et au développement du territoire en Provence Alpes Côte d'Azur. 34 M€ sont ainsi consacrés à l'emploi des jeunes et 394,5 M€ sont dédiés à consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques.

Il est en effet essentiel de soutenir l'innovation pour créer aujourd'hui les emplois de demain. L'investissement de l'Etat dans la Société d'accélération de transfert de technologie (SATT) est une illustration de cette action déterminée de l'Etat. Détenue à 33% par l'Etat et à 67% par les établissements publics de recherche de la région,

ainsi que de Corse, cette société par action simplifiée constitue une interface privilégiée entre les laboratoires de recherche publics et les entreprises. En 2016, elle a notamment permis la déclaration de 98 inventions, le dépôt de 40 titres de propriétés industrielles, la création de 2 start-ups et a pu faire valoir un chiffre d'affaires de 933 000€. Je le souligne car on ne connaît pas assez les SATT !

L'action de l'Etat passe en la matière aussi par des partenariats public-privé. C'est en ce sens qu'a été inauguré le 23 septembre dernier à Marignane le Technocentre du projet Henri-Fabre, projet inédit qui se déploie sur les filières de l'aéronautique, de l'énergie, du médical et du naval. Il doit permettre l'émergence sur le territoire de l'Etang de Berre, d'un centre de référence international autour de l'axe mécanique - matériaux - procédés du futur. C'est une plate-forme de moyens et de ressources sur les technologies industrielles innovantes à la disposition des PME.

Cette action en faveur des petites et moyennes entreprises est en effet stratégique dans notre région, où elles représentent 52% des entreprises. Il est indispensable de les accompagner pour permettre la transformation de l'économie régionale. Outre le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dont elles ont pu bénéficier - pour mémoire en 2016 l'Etat a ainsi injecté 1,837 Milliards € dans l'emploi et l'économie en PACA - l'Etat déploie également, en lien avec la Région, des outils pour soutenir les PME dans leurs démarches de modernisation et d'innovation.

Ce soutien est notamment passé en 2016, par la poursuite du partenariat régional d'innovation lancé en 2015, financé à parité par l'Etat via le programme

d'Investissements d'Avenir et par la Région.

De même, dans le cadre de la French Tech, en 2016, la région PACA est impliquée dans 7 réseaux qui ont pour ambition de structurer et favoriser le développement d'écosystèmes de start-ups au niveau régional: 3 pour la French Tech Côte d'Azur, auquel se joignent la French Tech Culture Avignon et Toulon Ruche Numérique, et 4 pour la French Tech Aix-Marseille. Ces participations ont eu des résultats visibles au plan national et international avec une présence massive dans les grands salons internationaux, un appui performant aux entreprises à fort potentiel, et la montée en puissance des accélérateurs privés de start-ups, déjà au nombre de 10 dans la région.

L'économie régionale doit aussi apprendre à capitaliser sur ses atouts patrimoniaux et à mieux exploiter ce formidable potentiel touristique. Première région de France pour l'accueil des touristes français, deuxième pour les touristes étrangers, les retombées pourraient encore être démultipliées par une meilleure coordination régionale et une structuration des filières entre tourisme, culture, et agriculture.

2/L'Etat est un partenaire de l'aménagement durable et équilibré du territoire.

L'Etat en 2016 s'est efforcé, notamment avec la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local, le FSIL, de soutenir les opérations d'investissement ayant pour but d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, tout en bénéficiant ainsi au tissu économique local, notamment du BTP.

Notre enveloppe de FSIL a atteint plus de 52 M€, consacrés à près de 180 opérations réparties sur l'ensemble du territoire régional, pour une partie concernant des grandes priorités d'investissement, et pour une autre partie, pour développer l'attractivité ou revitaliser des espaces ruraux.

En effet, si près de 80 % de la population de la région est concentrée dans les 4 grandes aires urbaines que sont Aix-Marseille, Nice, Toulon et Avignon, pour autant les territoires ruraux ne sont pas en déclin. Les communes rurales dans la région ont même doublé leur nombre d'habitants entre 1960 et 2011.

L'État agit donc pour permettre la création de services et d'infrastructures en zone rurale. Cela passe notamment par les contrats de ruralité. Ils fédèrent l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire partagé : coordonner les moyens et renforcer leur efficacité en faveur de l'accès aux services et aux soins, de la revitalisation des bourgs-centres, de la mobilité ou de la transition écologique. Les territoires ruraux ont ainsi bénéficié en 2016 de 15.3M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, en complément des crédits inscrits au CPER pour le développement solidaire des territoires, qui conduisent l'État à consacrer chaque année près de 27 M€ à cette priorité.

L'aménagement du territoire et l'action en faveur de l'économie rurale passe bien entendu aussi par l'agriculture. Elle doit faire face aux défis de sa modernisation, satisfaire aux objectifs de qualité et de protection de l'environnement. Certes, le profil agricole régional se caractérise par des productions à haute valeur ajoutée. Mais les exploitants doivent intégrer les attentes des consommateurs, et pour cela

réduire les engrais chimiques et travailler davantage en filières.

Face à la grande distribution, et à la restauration collective, travailler en filières est la garantie de pouvoir négocier de façon plus équilibrée : chacun y gagne.

L'État a accompagné les agriculteurs en 2016 dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, par le biais du plan Ecophyto qui a bien marché en 2016 en PACA. Le soutien de l'État passe aussi par la labellisation de groupements d'intérêt économique et environnemental ce sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de consolidation ou de modification de leurs pratiques, pour bâtir des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leurs territoires.

Les enjeux de la région en matière environnementale sont en effet fondamentaux.

D'abord, parce que le territoire de PACA est là encore exceptionnel à de nombreux égards : les espaces naturels couvrent les 3/4 de son territoire ; la biodiversité y est la 1^{ère} de France, la région étant même identifiée parmi les 34 Hot Spots mondiaux en matière de diversité terrestre... Ici l'État intervient à différents niveaux et le plus souvent en partenariat avec la Région, pour préserver cette biodiversité, valoriser les espaces, mettre en place une gestion durable de l'environnement, y compris de l'environnement marin.

A cet effet, l'année 2016 a été marquée par la contribution des services à l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui a vocation à être le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources

marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

La question environnementale est aussi d'ailleurs au coeur des défis énergétiques de notre région. L'indépendance énergétique de la région repose en effet essentiellement sur le développement significatif des énergies renouvelables. A titre d'exemple, l'État a soutenu en PACA les 33 territoires à énergie positive pour la croissance verte qui avaient répondu à l'appel à projets du même nom, à hauteur de 18 M€ pour les années 2015-2016 pour les aider dans leur démarche de transition énergétique et écologique. Dans la même thématique, une unité de production d'électricité à partir de biomasse a été mise en service à Brignoles en 2016 : l'État et la Région co-pilotent l'élaboration du schéma régional pour la biomasse en concertation avec tous les acteurs concernés. L'État s'inscrit pleinement dans le soutien à ces démarches tout en veillant au respect de la réglementation en matière de paysage, d'usage des sols et de prise en compte des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques.

Enfin, la question des transports, à l'intérieur de la région, a particulièrement été au cœur des préoccupations de l'État en 2016. La région PACA souffre d'un retard important dans le développement des infrastructures et des services de transports. Le volet mobilité du CPER à l'issue de son avenant de 2016 apporte un certain nombre de réponses en la matière, forts des 1,5 milliards d'investissements qu'il permettra à terme.

Dans ce cadre, le projet de ligne nouvelle Provence Côte d'Azur a été soumis à concertation publique à l'automne 2016 pour présenter les tracés et les positions des gares sur les sections de priorité 1. A l'issue, les propositions ont fait l'unanimité des collectivités cofinanceurs, ce qui est un résultat exceptionnel. La région dispose du plus faible kilométrage de voie ferrée par habitant de France : la réussite des projets ferroviaires est essentielle. Un autre projet a également été poursuivi avec succès en 2016, celui de la modernisation de la ligne Aix-Marseille dont le plan de financement a pu être finalisé pour 180 M€ avec l'objectif de répondre aux besoins de 15 000 voyageurs par jour à l'horizon 2020, contre 8 000 aujourd'hui.

Les réseaux routiers de PACA sont quant à eux saturés, engendrant des temps de trajet bien au-dessus de la moyenne nationale, une pollution atmosphérique majeure ainsi qu'une accidentologie 1,5 fois supérieure à la moyenne nationale.

Les voies bus constituent à cet égard une nouvelle façon de concevoir l'usage des autoroutes en donnant la priorité aux transports en commun et trois projets ambitieux ont été initiés en 2016 dans les 2 métropoles de la région ainsi que dans la future métropole toulonnaise.

Enfin, pour illustrer l'engagement de l'État en matière routière, je citerai 3 opérations emblématiques :

- la finalisation du programme des travaux de la RN85 pour améliorer la desserte de Dignes-les-Bains ;
- la mise en service du nouveau tunnel de dérivation des 2 anciens tunnels du

Chambon pour 9,176 M€, seul axe de circulation directe entre l'Isère et les Hautes-Alpes qui avait dû être fermé en urgence en avril 2015;

- et le projet routier de longue haleine que constitue la LEO, liaison est-ouest desservant le nord des Alpilles et Avignon jusqu'aux portes du Gard. En septembre 2016, le président du conseil régional a annoncé avec les présidents des autres collectivités territoriales concernées leur soutien au plan de financement des travaux reliant le pont de Rognonas à la RN7 à Avignon. L'avenant du CPER a permis à l'État d'ajouter 10 M€ de participation financière pour inscrire les premiers travaux de la tranche 2 qui débiteront en 2018. Ce projet permettra non seulement d'apporter une réponse à la congestion du trafic que connaît historiquement cette zone, mais aussi d'accompagner les projets de développement économique du sud Vaucluse et du nord des Bouches-du-Rhône et d'améliorer la qualité de l'air en délestant le secteur de la Rocade d'Avignon qui dépasse régulièrement les seuils de pollution.

3/ Mais l'Etat est aussi solidaire, en tant que garant de la cohésion sociale et de l'égalité des chances

A cet égard la région, malgré sa richesse, présente aussi de grandes fragilités. Avec 850 000 personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, PACA est la 3ème région de France la plus touchée par la pauvreté et les inégalités sociales.

Deux enjeux majeurs guident les orientations stratégiques au niveau de la région académique.

En premier lieu, l'évolution de la carte des formations. En collaboration avec le Conseil régional, une réflexion est engagée pour renforcer la cohérence de la carte des formations sur chaque territoire.

En second lieu, la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Une action doit être menée pour renforcer l'accompagnement des élèves vers des études post bac. Cette politique fera l'objet d'une coordination avec les présidents des universités et les directeurs des grandes écoles, réunis dans un comité régional académique dédié à l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce travail en commun a notamment concerné l'accès des jeunes à la culture. Une convention régionale de développement de l'éducation artistique et culturelle a été signée en juillet 2016 à Avignon qui constituera un cadre d'actions régional pour les services de l'État et notamment ceux de la direction régionale des affaires culturelles. Dans le même temps, 8 conventions territoriales d'éducation artistiques et culturelles ont été signées, intégrant le cas échéant les contrats de ville ou les contrats territoire lecture. Trois conventions avec le MuCEM, le festival d'Avignon et le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence ont également été signées pour développer un travail de proximité.

La politique de la ville menée par l'État constitue un volant d'actions fortes en faveur de la région. Il faut avoir à l'esprit qu'un quartier de la politique de la ville sur 10 de France métropolitaine est en PACA.

En 2016, les crédits spécifiques de l'État pour la politique de la ville en PACA ont été de près de 27 M€, auxquels s'ajoutent les moyens de droit commun dédiés aux quartiers prioritaires et à leurs habitants. Les actions menées passent notamment par les 30 contrats de ville de la région, qui mêlent renouvellement urbain, cohésion sociale, développement économique, et emploi, et lien social, et accompagnement des jeunes des quartiers. En 2016, des instructions ministérielles ont d'ailleurs rappelé qu'ils devaient tenir compte du contexte en matière de terrorisme pour rebâtir un discours partagé sur les valeurs de la République. Les services de l'État font à cet égard preuve d'une vigilance sans faille.

Enfin, le nouveau plan national de rénovation urbaine arrêté par l'ANRU, avec 97,2 M€ consacrés aux 23 quartiers d'intérêt régional de PACA, s'inscrit dans un partenariat fort avec la Région qui devrait aboutir cette année à la signature d'une convention de partenariat pour soutenir de nouveaux projets.

Dans le même temps, la région connaît un grave déficit en termes de logements. Chaque année la région a un besoin en logements à construire de 36 000 quand n'en sont mis en chantier que 25 000. Pour ne parler que de logements sociaux, on sait le triste record de la région en termes de communes carencées au titre de la loi SRU. Pourtant l'année 2016 a été une année exceptionnelle en la matière, avec l'agrément de près de 125 000 logements sociaux. L'État a combiné mobilisation du foncier public en faveur du logement, actions menées auprès des communes carencées avec la signature de contrats de mixité sociale, et actions innovantes comme celles de la

signature, en septembre dernier, de la première convention régionale d'objectifs dans le domaine de l'intermédiation locative avec une association qui prendra en charge 150 logements dans les communes de la région pour les mettre en location à un loyer abordable.

Si le retard n'a pas encore été rattrapé, force est de constater qu'une véritable dynamique est engagée. Nous en parlerons avec tous les acteurs concernés lors du prochain CRHH.

L'égalité des chances, c'est également l'égalité d'accès aux soins. En la matière, là encore, les contrats de ville et les contrats de ruralité interviennent pour réduire les inégalités territoriales et sociales en la matière, auxquels participent activement l'agence régionale de santé : ouverture de maisons de santé dans les zones rurales pour améliorer l'offre de soins de proximité, mais aussi renforcer l'accès aux soins des personnes précaires même en zones urbaines, tout en luttant pour une efficacité générale de l'offre de santé sur tout le territoire.

La pratique sportive est d'ailleurs également un facteur de santé mais aussi d'insertion. L'Etat est fortement engagé pour corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive, en portant des projets emblématiques en faveur des enfants des quartiers prioritaires, comme le projet "j'apprends à nager" mais aussi des jeunes adultes dans le cadre d'emplois d'éducateurs sportifs et d'agents de développement.

Le sport, vous le savez, est un formidable facteur de promotion sociale. C'est pourquoi l'Etat se mobilise fortement en faveur de sa pratique à haut niveau. PACA occupe une place de premier rang au plan national par le nombre de ses structures d'entraînement et sa population de sportifs de haut niveau. Ce travail de terrain constitue l'une des clés de la réussite de nos sportifs attestée par le remarquable bilan des JO de Rio: 72 sportifs qualifiés issus de PACA ou s'y entraînant régulièrement et 19 médaillés licenciés en PACA. Et je me réjouis que pour les JO de 2024, Marseille porte la candidature française pour les épreuves nautiques.

Enfin, l'égalité des chances c'est aussi une égalité assurée entre les femmes et les hommes. L'action de l'Etat est déterminée pour favoriser en premier lieu le travail : l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les métiers non mixtes, les différences de salaires, et la protection des femmes au travail. Cette action en partenariat avec les entreprises est notamment passée par le concours "1-2-3 parité" pour primer des établissements d'enseignement et des structures de formation pour des actions de sensibilisation sur ces thématiques, ainsi que par un site internet "osez le mix" qui répertorie toutes les actions et tous les partenaires, outils ou événements contribuant à l'égalité professionnelle en PACA.

Le deuxième axe de l'action de l'Etat dans ce domaine est la lutte contre les violences faites aux femmes et l'amélioration de leur information, en partenariat avec la Justice, les forces de l'ordre, les personnels de santé et les associations. En la matière, l'étroite collaboration entre l'Etat et la Région est vraiment à souligner.

J'en arrive enfin à la dernière partie du bilan de l'Etat en PACA en 2016 qui repose sur la dimension d'impulsion de la modernisation et de promotion de l'innovation qui lui incombe.

4/En effet, l'Etat a le devoir d'être moderne, pour constamment améliorer le service au public.

Les services de l'Etat assurent à l'échelle de la région, la permanence de l'action publique. C'est sur son organisation solide et cohérente, sur ses compétences et sur sa réactivité que repose son efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques. Pour ce faire, l'Etat a su se moderniser et continuer à se donner les moyens d'impulser cette modernisation.

La cohésion sociale, l'égalité des chances passent d'abord par l'éducation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une gouvernance partagée au sein du comité régional académique a permis de renforcer la convergence des politiques académiques dans le cadre des compétences partagées avec la collectivité régionale et la préfecture de région.

Cela se traduit par une coordination forte des politiques éducatives entre les deux recteurs. C'est ainsi que le recteur de l'académie de Nice pilote désormais l'action culturelle au niveau régional et que le recteur de l'académie d'Aix-Marseille pilote l'action internationale. De la même manière, leurs conseillers coordonnent leurs

actions pour renforcer le dialogue avec les services de l'Etat et les collectivités.

Par ailleurs, de nombreuses instances académiques ont été regroupées, en particulier la commission régionale des formations post-bac, le comité régional éducation-économie, le comité de pilotage du système d'information.

Enfin, les services administratifs ont commencé à développer un certain nombre de mutualisations.

Afin d'assurer mes missions de représentant de l'Etat au niveau régional, je m'appuie notamment sur un secrétariat général pour les affaires régionales, le SGAR, qui s'est profondément réorganisé au 1er janvier 2016, sur la base de deux grands pôles : celui des politiques publiques, qui coordonne l'ensemble des services régionaux de l'Etat, et celui de la modernisation et des moyens qui doit impulser la modernisation qui passe par l'innovation, les mutualisations, la centralisation des données et leur communication au grand public.

Exemple de modernisation de nos approches : la plate-forme modernisation du SGAR a porté un projet de laboratoire d'innovation publique intitulé "Laboratoire Zéro", localisé à la friche de la Belle de Mai à Marseille, qui s'est donné pour mission d'assister les structures publiques, associatives ou privées qui le souhaitent dans la conception de solutions ou de projets innovants qui visent un objectif zéro, c'est-à-dire une situation idéale (zéro problème). Ce lieu créatif et original permet aux acteurs territoriaux d'imaginer les politiques publiques de demain.

Autre exemple, la plate-forme régionale des achats au sein du SGAR assure l'animation d'une communauté d'achat public d'innovation rassemblant au sein d'une

communauté numérique les acheteurs et les entreprises pour faciliter les échanges, diffuser les informations et encourager, via l'achat public, l'innovation des entreprises. La Région participe également à cette communauté d'achat et je me félicite qu'une fois encore l'Etat et la Région sachent mettre en commun leurs forces en poursuivent des objectifs partagés. Cette action s'inscrit plus largement dans le soutien aux PME et TPE en leur permettant d'accéder plus simplement à la commande publique.

Dernier exemple emblématique d'une mutualisation de locaux, le nouveau pôle St Charles à Marseille a regroupé en 2016 les différents sites de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de l'autorité de sûreté nucléaire. Ce regroupement de 6 directions a permis la vente des sites libérés ainsi que l'arrêt des loyers versés pour les sites précédemment occupés en location.

Enfin, la mutualisation des services de l'Etat, c'est au-delà de la rationalisation des moyens, la recherche d'un meilleur service rendu au citoyen. La proximité est à cet égard une valeur essentielle. Si l'Etat est engagé dans une démarche numérique pour simplifier les démarches des particuliers et des entreprises grâce à internet, et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs, il se doit aussi de maintenir un lien de proximité tangible avec ses administrés. C'est dans ce but qu'ont été créées les maisons de l'Etat par la loi NOTRe, installées le plus souvent dans les sous-préfectures. En 2016, c'est dans la sous-préfecture de Briançon qu'un projet de

maison de l'Etat a vu le jour qui regroupera, à l'issue des travaux en cours, les services de la direction départementale des territoires et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les services techniques des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés, ceux de la direction académique, ainsi que les services de Restauration des Terrains en Montagne.

Comme vous aurez pu le constater, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, l'exposé que je viens de vous faire de l'activité de l'Etat en PACA en 2016 est loin d'être exhaustif. L'ensemble des agents de l'Etat se mobilisent au quotidien pour assurer leurs missions, dans un contexte et une actualité souvent difficiles, conscients de leur rôle. Ils le font avec un sens du service public et de l'intérêt général remarquable et je me félicite qu'ils le fassent chacun dans son domaine, en étroite collaboration avec les agents de la Région, et pour ma part, avec vous Monsieur le Président. Je vous remercie pour la qualité de nos relations. C'est pour moi un appui et encouragement.